

HONORAIRES TTC maximums de Fabien REGNAULT E.I.

Applicables à compter du 17 juillet 2026

IMMOBILIER ANCIEN
Mandat de vente / de recherche

(Maison, appartement, immeuble, garage / parking)

PRIX DU BIEN	HONORAIRES (% et forfait)
Inférieur à 100 000 €	8 000 €
De 100 000 à 149 999 €	10 000 €
De 150 000 à 199 999 €	12 000 €
Supérieur ou égal à 200 000 €	7 %

TERRAIN

PRIX DU BIEN	HONORAIRES (% et forfait)
Inférieur à 50 000 €	5 000 €
Supérieur ou égal à 50 000 €	10 %

PROGRAMMES NEUFS (V.E.F.A.)

PRIX NET VENDEUR	HONORAIRES
Selon grille tarifaire du promoteur	Suivant mandat promoteur

HONORAIRES TTC maximums de Fabien REGNAULT E.I.

Applicables à compter du 17 juillet 2026

HONORAIRES DE LOCATION D'HABITATION

Zone *	Zone très tendue	Zone tendue	Autre zone
Montant maximum TTC	12,10 € / m ²	10,09 € / m ²	8,07 € / m ²

Suivant indice du décret n° 2014-890 du 01/08/2014 modifié par l'arrêté du 17/07/25

- PROVIMO et ses agents mandataires ne sont pas habilités à rédiger d'état des lieux.
- Les honoraires à la charge du locataire ne peuvent être supérieurs aux honoraires à la charge du bailleur.

IMMOBILIER PROFESSIONNEL OU COMMERCIAL

- Location commerces, bureaux, entrepôts, terrains, garages

Honoraires : 30 % HT du loyer annuel hors charges, à la charge du preneur.

- Cession de bail

Honoraires : 10 % HT avec un minimum de 5 000 € HT

- Vente Immobilier Professionnel ou Commercial

PRIX DU BIEN	HONORAIRES (% et forfait)
Inférieur à 100 000 €	10 000 € HT
Supérieur ou égal à 100 000 €	10 % HT